

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 439

20 février 2008

SOMMAIRE

Almaso	21066	Link 2 Business World Sàrl	21054
Borletti Group Management S.A.	21033	Mayroy	21072
Cartridge World Luxembourg S.à r.l.	21047	Mechten Aktiengesellschaft	21055
DeWAG Holdings S.à r.l.	21028	MKS Luxembourg S.à r.l.	21038
Endurance Hospitality Finance S.à r.l.	21028	Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A.	21027
Endurance Residential Asset S.à r.l.	21043	Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR	21069
Endurance Residential Asset S.à r.l.	21027	Nord Est Investment Partners S.A.	21070
Endurance Residential Fehrbelliner S.à r.l.	21027	Optique Berg S.A.	21068
Endurance Residential Finance S.à r.l.	21046	Project Management and Consulting S.à r.l.	21070
Endurance Residential Finance S.à r.l.	21028	ProLogis Spain VIII S.à r.l.	21046
Eo Ipso S.A.	21043	ProLogis UK LXV S.à r.l.	21046
Errevi S.A.	21072	Ramblin, S.à r.l.	21045
Esquiline S.A.	21069	Safrica S.A.	21059
Fassaden Hahn & Co A.G.	21037	Safrica S.A.	21059
FL Selenia S.à r.l.	21056	Satin S.A.	21042
HEVAF Grafton Office S.à r.l.	21038	Schengen Luxembourg Partners	21060
H.T.S.B., Handel-Transport und Schiffahrt Benelux A.G.	21045	Sigmakalon Manager S.A.	21059
ICN International Holdings (Lux) S.à r.l.	21043	TCL Holdings S.A.	21069
IEE Holding 2 S.A.	21033	Thomson Finance S.A.	21050
Investment and Tecnologi S.A.	21059	Thomson Holdings S.A.	21062
Jenebe International S.à r.l.	21071	Trami Holding S.à r.l.	21071
JMD Consult Sàrl	21026	Twistec Holding S.A.	21069
LDC Finance S.à r.l.	21070	VIP Datatec SA	21056
LDC Finance S.à r.l.	21055		

JMD Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.590.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Demeure, consultant, né le 6 mars 1945 à Pontarlier, demeurant à L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer entre lui et entre tous ceux qui pourront en devenir associés par la suite:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de: JMD CONSULT Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités de consultance, de conseil économique, financier et/ou bancaire, d'étude, de gestion d'organismes de formation professionnelle, d'assistance, d'information et de publications dans le domaine économique au sens le plus large, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières qui s'y rattachent tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La société peut s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre voie dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire au sien ou susceptible d'en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune toutes attribuées à Monsieur Jean-Marie Demeure.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles. Elles peuvent être cédées entre vifs à des non associés.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes les circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société, pour faire valoir leurs droits. Ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- Cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- Le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- €).

Assemblée générale

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a prit les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.
2. Est nommé gérant: Monsieur Jean-Marie Demeure, prénommé
3. La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a tous signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: J.-M. Demeure, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43540. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008017989/206/75.

(080015830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

NEIL, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.233.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49990 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008018176/211/11.

(080016024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Endurance Residential Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 120.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018191/242/11.

(080015567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Endurance Residential Fehrbelliner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 124.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018188/242/11.

(080015591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Endurance Residential Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 120.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008018190/242/13.

(080015577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Endurance Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 124.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008018192/242/13.

(080015560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.474.751,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DeWAG HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed drawn up on 23 March 2007 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 678 of 23 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-125.494 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 5 September 2007 by a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2280 of 11 October 2007 (the «Articles of Incorporation»).

The meeting is presided by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb, who appoints Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in F-Russange, as secretary.

The meeting elects Mrs Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total corporate capital of nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 951,655.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of five hundred and twenty-three thousand and ninety-six euro (EUR 523,096.-) so as to raise it from its current amount of nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 951,655.-) divided into nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one euro (EUR 1,474,751.-) divided into one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one (1,474,751) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2. To issue, with a total share premium of fifty-two thousand three hundred and ten euro (EUR 52,310.-), five hundred and twenty-three thousand and ninety-six (523,096) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, five million two hundred and thirty-one thousand (5,231,000) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares to one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one (1,474,751) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A, of five hundred and twenty-three thousand and ninety-six (523,096) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, five million two hundred and thirty-one thousand (5,231,000) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares to one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one (1,474,751) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mé-morial C.

6. To authorize any lawyer of LINKLATERS LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 19 of the Articles of Incorporation:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's subscribed capital by an amount of five hundred and twenty-three thousand and ninety-six euro (EUR 523,096.-) so as to raise it from its current amount of nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 951,655.-) divided into nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one euro (EUR 1,474,751.-) divided into one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one (1,474,751) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The shareholders resolve to issue, with a total share premium of fifty-two thousand three hundred and ten euro (EUR 52,310.-), five hundred and twenty-three thousand and ninety-six (523,096) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, five million two hundred and thirty-one thousand (5,231,000) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares to one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one (1,474,751) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared M^e Xenia Thomamüller, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Lux-

embourg), acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A, for five hundred and twenty-three thousand and ninety-six (523,096) new shares with five million two hundred and thirty-one thousand (5,231,000) warrants, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with a share premium of fifty-two thousand three hundred and ten euro (EUR 52,310.-) and to make payment in full for each such new shares, with the above-mentioned warrants, by a contribution in cash of five hundred and seventy-five thousand four hundred and six euro (EUR 575,406.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the five hundred and twenty-three thousand and ninety-six (523,096) shares newly issued, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) with warrants corresponding to, in aggregate, five million two hundred and thirty-one thousand (5,231,000) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the five hundred and twenty-three thousand and ninety-six (523,096) new shares, with the above-mentioned warrants, to ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one euro (EUR 1,474,751.-) divided into one million four hundred and seventy-four thousand seven hundred and fifty-one (1,474,751) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The shareholders resolve to authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Sixth resolution

The shareholders resolve to authorize any lawyer of LINKLATERS LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand eight hundred Euro (EUR 7,800.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de DeWAG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 23 mars 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 le 23 avril 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-125.494 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 5 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 2280 le 11 octobre 2007 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, lequel désigne Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Xenia Thomamüller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste des présences, renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires

ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

II. Il résulte de ladite liste des présences que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq euros (951.655,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize euros (523.096,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq euros (951.655,- EUR) divisé en neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et un euros (1.474.751,- EUR) divisé en un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et une (1.474.751) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

2. Émission, avec une prime d'émission totale de cinquante-deux mille trois cent dix euros (52.310,- EUR), de cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize (523.096) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de cinq millions deux cent trente et un mille (5.231.000) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales à un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et une (1.474.751) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, de cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize (523.096) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de cinq millions deux cent trente et un mille (5.231.000) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales à un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et une (1.474.751) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

6. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'émission de warrants dans le registre des warrants de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 19 des Statuts:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize euros (523.096,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq euros (951.655,- EUR) divisé en neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et un euros (1.474.751,- EUR) divisé en un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et une (1.474.751) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre, avec une prime d'émission totale de cinquante-deux mille trois cent dix euros (52.310,- EUR), cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize (523.096) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de cinq millions deux cent trente et un mille (5.231.000) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales à un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et une (1.474.751) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenue Maître Xenia Thomamüller, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire en nom et pour le compte de ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize (523.096) nouvelles parts sociales avec cinq millions deux cent trente et un mille (5.231.000) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, avec une prime d'émission de cinquante-deux mille trois cent dix euros (52.310,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent soixante-quinze mille quatre cent six euros (575.406,- EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement ayant été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter ladite souscription et le paiement des cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize (523.096) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), avec des warrants correspondant à un nombre total de cinq millions deux cent trente et un mille (5.231.000) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize (523.096) parts sociales nouvellement émises, avec les warrants susmentionnés, à ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte du Sous-Fonds A.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et un euros (1.474.751,- EUR) divisé en un million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et une (1.474.751) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Sixième résolution

Les associés décident d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement des warrants dans le registre des warrants de la Société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ sept mille huit cents euros (7.800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42527. — Reçu 6.277,16 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008018292/220/244.

(080016013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

IEE Holding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 134.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008018196/239/12.

(080015394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Borletti Group Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.174.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Maurizio Borletti, administrateur de sociétés, demeurant à 10 Hanover Street, London (UK), et
 - 2) Monsieur Paolo De Spirt, administrateur de sociétés, demeurant à Via Giovanni Bellezza, 11, Milano (Italie),
- ici représentés par Maître Pol Thielen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau,

en vertu de deux procurations sous seing privé lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Aux fins de se réunir en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BORLETTI GROUP MANAGEMENT S.A. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.174, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée selon acte du notaire soussigné du 14 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1374 du 17 juillet 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2259 du 2 décembre 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pol Thielen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peuvent valablement décider sur son

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts
2. Désignation des administrateurs

Ceci ayant été déclaré, les actionnaires, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier et de reformuler les statuts de la Société.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} .Forme, Dénomination. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BORLETTI GROUP MANAGEMENT SA.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg. A l'intérieur du territoire de la Ville de Luxembourg, le siège social pourra être transféré sur décision du conseil d'administration.

2.2. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'Assemblée générale délibérant dans les formes prévues pour les modifications de statuts.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le contrôle, la gestion, le développement et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

3.3. La Société peut encore acquérir tout brevet, licence, marque ou procédé ou mode de fabrication, et l'exploiter soit directement, soit à travers des licences à accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, soit à des tiers.

3.4. D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 2.170 (deux mille cent soixante-dix) actions A et 930 (neuf cent trente) actions B, toutes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant conformément à l'article 18.3. ci-après.

6.2. Sans préjudice de l'article 6.1 ci-avant, les augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière proposée par le conseil d'administration.

6.3. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

6.5. Toute prime d'émission constituée peut être distribuée par l'Assemblée Générale suivant les modalités de distribution d'une réserve libre.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions.

8.1. Les actions sont nominatives.

8.2. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

8.3. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 9. Cession d'actions.

9.1. Dans le cas où un actionnaire (la «Partie Initiatrice») reçoit une offre de la part d'un tiers potentiel acheteur (l'«Acheteur») d'acheter tout ou partie des actions de la société, cette Partie Initiatrice informera au préalable par écrit l'autre actionnaire et la société de l'offre d'acquisition en question (l'Avis de Transfert).

Dès réception de l'Avis de Transfert émanant de la Partie Initiatrice, l'autre actionnaire disposera de trente (30) jours calendaires pour signaler à la Partie Initiatrice (l'Avis de Tag Along) qu'il souhaite céder à l'Acheteur un nombre d'actions dans une proportion égale que le nombre d'actions prévus dans l'Avis de Transfert.

L'Avis de Tag Along constituera un engagement irrévocable de cession des actions à l'Acheteur, aux termes et conditions contenus dans l'Avis de Transfert.

La Partie Initiatrice n'aura pas le droit de transférer ces parts à l'Acheteur, à moins que l'Acheteur n'acquière également l'ensemble des actions de l'autre actionnaire telle que définis dans l'Avis de Tag Along, à des termes et conditions identiques à celles contenus dans l'Avis de Transfert.

A moins que l'autre associé n'en convienne différemment, la réalisation de la cession (i) des actions par la Partie Initiatrice et (ii) des actions de l'autre actionnaire interviendra simultanément.

Les dispositions du présent point 9.1 ne s'appliquent pas à la situation où un des actionnaires cède tout ou partie de ses actions à une entité contrôlée directement ou indirectement par ce même actionnaire.

9.2. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire unique à son égard. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 10. Emprunts obligataires convertibles.

10.1. Le conseil d'administration met en œuvre l'émission d'emprunts obligataires, convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, décidée par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 18.3 ci-après.

10.2. L'assemblée générale des actionnaires, statuant conformément à l'article 18.3 ci-après, précise par la même les conditions de l'emprunt obligataire telles que la nature, le volume, le prix, le taux d'intérêts, la devise des emprunts ainsi que les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 11. Conseil d'administration.

11.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres, actionnaires ou non. Le conseil d'administration devra nécessairement comporter au moins un administrateur proposé par l'actionnaire A («l'administrateur A») et un administrateur proposé par l'actionnaire B («l'administrateur B»).

11.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

11.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte doivent se réunir et pourvoir à son remplacement sans préjudice des dispositions de l'article 11.1 ci-dessus, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Aucune décision prévue à l'article 12.4. ne pourra être prise aussi longtemps que la vacance du poste d'un administrateur A ou d'un administrateur B perdure.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

12.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que i) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et ii) si aussi bien l'administrateur A et l'administrateur B sont présents ou représentés. Sauf les décisions reprises à l'article 12.4, toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple.

12.4. Les décisions suivantes ne peuvent être prises qu'avec l'accord des administrateurs A et de l'administrateur B:

i) décisions stratégiques de la société en ce compris notamment les décisions d'investissement et de divestissement sous quelque forme que ce soit, l'octroi de prêts et de tous autres instruments financiers semblables, l'engagement de négociations avec des sociétés tierces la rupture desquelles entraînerait des conséquences financières pour la Société, l'acceptation ou la renonciation des mandats de gestion de sociétés tierces;

ii) désignation des conseillers pour des projets spécifiques (banques, conseillers juridiques et fiscaux, réviseurs d'entreprises,...) («les conseillers approuvés») ainsi que la définition des termes et la conclusion des contrats avec ces conseillers;

iii) la distribution d'acomptes sur dividendes;

iv) le paiement des honoraires, salaires, commissions, frais et autres dépenses qui excèdent le montant de 50.000 euros.

12.5. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote ou leur accord par lettre, télécopieur ou courrier électronique.

12.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. La réunion tenue par des moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par deux membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Sans préjudice des dispositions de l'article 12.4 ci-dessus, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

14.2. Sans préjudice des dispositions de l'article 12.4 ci-avant, la gestion journalière comprend l'accomplissement d'actes courants tels que notamment le paiement des notes d'honoraires ou factures des conseillers approuvés, le paiement et l'accomplissement des mesures en relation avec les impôts, taxes et autres charges fiscales régulières de la Société, la conclusion et le paiement des contrats de fourniture pour la Société (si nécessaire), l'information aux investisseurs, le suivi et le traitement administratif des participations de la Société.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 16. Commissaire aux comptes.

16.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

16.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 17. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.

18.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

18.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi et par l'article 18.3 des présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

18.3. Les résolutions modifiant les statuts de la Société ainsi que les décisions suivantes ne peuvent être valablement prises que par une décision unanime des Actionnaires A et B:

- i) les modifications de capital quelque soit leur forme (en ce compris, entre autres, les contributions en nature, les fusions et les scissions);
- ii) les conditions relatives à l'émission d'actions nouvelles (article 6.2), la renonciation au droit préférentiel de souscription des actions à émettre et à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou autres (article 10);
- iii) résolutions nécessaires pour la mise en œuvre des décisions stratégiques de la société telles que définies à l'article 12.4 i);

Art. 19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

19.1. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la Société, le dernier jeudi du mois de juin à 18.00 heures.

19.2. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tient le jour ouvrable suivant.

19.3. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 20. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale.

21.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

21.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition de bénéfices.

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation.

23.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

23.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité de l'article 18.3. ci-dessus.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 24. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société décident de nommer comme administrateurs A et B avec effet au jour de la présente assemblée pour une durée de deux ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

- Monsieur Maurizio Borletti, avec adresse à 10 Hanover Street, London (UK), comme administrateur A;
- Monsieur Xavier Mangiullo, avec adresse professionnelle 18, avenue de la Porte- Neuve, L-2227 Luxembourg comme administrateur A;
- Madame Sonja Bemtgen, avec adresse professionnelle 18, avenue de la Porte- Neuve, L-2227 Luxembourg comme administrateur B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Thielen, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, Relation: LAC/2008/425. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018281/242/245.

(080015906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Fassaden Hahn & Co A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 92.954.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018277/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04886. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

MKS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.893.375,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.795.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de la société mère, MKS INSTRUMENTS, INC., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018288/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08635. - Reçu 158 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

HEVAF Grafton Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 727.060,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.990.

In the year two thousand seven, on the twentieth day of December,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HEVAF MASTER C S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-123.573;

hereby represented by Mrs Aurélie Mounier, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated under the name CEREP INVESTMENT C, S.à r.l. by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 18 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N°436 dated 28 February 2006 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-111.990. The articles of association have been modified several times and for the last time by notarial deed on 20 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1990 dated 14 September 2007.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the subscribed capital of HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l. by an amount of seven hundred eighteen thousand two hundred British Pounds (GBP 718,200.-), so as to raise it from its current amount of eight thousand eight hundred sixty British Pounds (GBP 8,860.-) divided into four hundred forty-three (443) units, each unit with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) to seven hundred twenty-seven thousand sixty British Pounds (GBP 727,060.-) divided into thirty-six thousand three hundred fifty-three (36,353) units each unit with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-).

2 To issue thirty-five thousand nine hundred and ten (35,910) new units, so as to raise the number of units from four hundred forty-three (443) units, to thirty-six thousand three hundred fifty-three (36,353) units, each unit with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription of thirty-five thousand nine hundred ten (35,910) new units with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each by HEVAF MASTER C S.à r.l. and to accept payment in full of each of these units by the

partial conversion amounting to seven hundred eighteen thousand two hundred (GBP 718,200.-) of the interest free loan (constitutive of unquestionable and immediately payable claims) of a total amount of seven hundred eighteen thousand two hundred ten British Pounds (GBP 718,210.-) which has been granted by HEVAF MASTER C S.à r.l. to HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l. on 23 May 2007.

4 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l. so as to reflect the resolutions to be adopted by the present Resolutions.

5 To grant a proxy to any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l. and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C (the «Power of Attorney») and has requested the undersigned notary to document the following resolutions.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of seven hundred eighteen thousand two hundred British Pounds (GBP 718,200.-), so as to raise it from its current amount of eight thousand eight hundred sixty British Pounds (GBP 8,860.-) divided into four hundred forty-three (443) units, each unit with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) to seven hundred twenty-seven thousand sixty British Pounds (GBP 727,060.-) divided into thirty-six thousand three hundred fifty-three (36,353) units each unit with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-).

Second resolution

The single partner resolves to issue thirty-five thousand nine hundred and ten (35,910) new units, so as to raise the number of units from four hundred forty-three (443) units, to thirty-six thousand three hundred fifty-three (36,353) units, each unit with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mrs Aurélie Mounier, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of HEVAF MASTER C S.à r.l., by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HEVAF MASTER C S.à r.l., for thirty-five thousand nine hundred ten (35,910) new units with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each by HEVAF MASTER C S.à r.l. and to accept payment in full of each of these units by the partial conversion amounting to seven hundred eighteen thousand two hundred British Pounds (GBP 718,200.-) of the interest free loan (constitutive of unquestionable and immediately payable claims) of a total amount of seven hundred eighteen thousand two hundred ten British Pounds (GBP 718,210.-) which has been granted by HEVAF MASTER C S.à r.l. to HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l. on 23 May 2007 (the «Contribution in Kind»).

HEVAF MASTER C S.à r.l., acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the existence and the ownership by HEVAF MASTER C S.à r.l. of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment in full of each of these units by a contribution in kind consisting in the Contribution in Kind and to allot the thirty-five thousand nine hundred and ten (35,910) new units each unit with a nominal value of twenty British Pound (GBP 20.-) to HEVAF MASTER C S.à r.l.

Fourth resolution

The single partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda. Article 6 of the articles of incorporation shall now read as follows:

« **Art. 6.** The unit capital is fixed at seven hundred twenty-seven thousand sixty British Pounds (GBP 727,060.-) represented by thirty-six thousand three hundred fifty-three (36,353) units of twenty British Pound (GBP 20.-) each.»

Fifth resolution

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately twelve thousand two hundred euro (12,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

HEVAF MASTER C S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

représentée par Madame Aurélie Mounier, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée sous la dénomination de CEREP INVESTMENT C, S.à r.l. par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N°436 du 28 février 2006 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-111.990. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1990 du 14 septembre 2007.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Augmenter le capital souscrit de HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l. d'un montant de sept cent dix-huit mille deux cents Livres Sterling (718.200,- GBP) de manière à porter le capital de son montant actuel de huit mille huit cent soixante Livres Sterling (8.860,- GBP) divisé en quatre cent quarante-trois (443) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, à sept cent vingt-sept mille soixante Livres Sterling (727.060,- GBP) divisé en trente-six mille trois cent cinquante-trois (36.353) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP).

2. Émettre trente-cinq mille neuf cent dix (35.910) nouvelles parts sociales, de manière à porter le nombre de parts sociales de quatre cent quarante-trois (443) à trente-six mille trois cent cinquante-trois (36.353), chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Accepter la souscription de trente-cinq mille neuf cent dix (35.910) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune par HEVAF MASTER C S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature consistant en la conversion partielle pour un montant de sept cent dix-huit mille deux cents Livres Sterling (718.200,- GBP) d'un prêt sans intérêt consenti le 23 mai 2007 par HEVAF MASTER C S.à r.l. à HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l. d'un montant total de sept cent dix-huit mille deux cent dix Livres Sterling (718.210,- GBP).

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent dix-huit mille deux cents Livres Sterling (718.200,- GBP), de manière à porter le capital de son montant actuel de huit mille huit cent soixante Livres Sterling (8.860,- GBP) divisé en quatre cent quarante-trois (443) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, à sept cent vingt-sept mille soixante Livres Sterling (727.060,- GBP) divisé en trente six mille trois cent cinquante trois (36.353) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre trente-cinq mille neuf cent dix (35.910) nouvelles parts sociales, de manière à porter le nombre de parts sociales de quatre cent quarante-trois (443) à trente-six mille trois cent cinquante-trois (36.353), chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu Madame Aurélie Mounier, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé HEVAF MASTER C S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HEVAF MASTER C S.à r.l., trente-cinq mille neuf cent dix (35.910) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP), et libérer intégralement la totalité de ces parts sociales par un apport en nature de sept cent dix-huit mille deux cents Livres Sterling (718.200,- GBP), consistant en la conversion d'un prêt sans intérêts (constitutifs de créances certaines, liquides et exigibles) lequel a été conclu par HEVAF MASTER C S.à r.l. en tant que prêteur et la Société HEVAF GRAFTON OFFICE S.à r.l., en tant qu'emprunteur le 23 mai 2007 (l'«Apport en Nature»).

HEVAF MASTER C S.à r.l. agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les preuves de l'existence et de la propriété par HEVAF MASTER C S.à r.l. de l'Apport en Nature ont été rapportées au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature correspondant à l'Apport en Nature dont question et d'attribuer les trente-cinq mille neuf cent dix (35.910) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) à HEVAF MASTER C S.à r.l.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour. L'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent vingt-sept mille soixante Livres Sterling (727.060,- GBP) représenté par trente-six mille trois cent cinquante-trois (36.353) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement douze mille deux cents euros (12.200,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Mounier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42530. — Reçu 9.954,96 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008018290/220/212.

(080016000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Satin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.536.

L'an deux mille sept, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SATIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 159 du 2 avril 1997.

Les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 385 du 16 mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Cammaert, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de trois millions huit cent vingt cinq mille euros (3.825.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent neuf mille euros (4.509.000,- EUR) au montant de six cent quatre vingt quatre mille euros (684.000,- EUR), par versement de ce montant dans un compte-courant actionnaire existant dans la société.

2. Modification afférente de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois millions huit cent vingt cinq mille euros (3.825.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent neuf mille euros (4.509.000,- EUR) au montant de six cent quatre vingt quatre mille euros (684.000,- EUR), sans annulation d'actions et par versement de ce montant dans un compte-courant actionnaire existant dans la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à six cent quatre vingt quatre mille euros (684.000,- EUR), représenté par deux mille sept cents (2.700) actions sans mention de valeur nominale, rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés et l'article 4 des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

21043

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, S. Cammaert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43584. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008018291/220/61.

(080016010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

ICN International Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.147.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018293/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08434. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Eo Ipso S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.892.

L'administrateur NARANGA ASSOCIATES S.A. avec siège social à Tortola, BVI et le commissaire BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, démissionnent de leurs mandats avec effet au 1^{er} janvier 2008.

La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, dénonce avec effet immédiat le siège mis à la disposition de la société.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERES, KOS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018298/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Endurance Residential Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 120.651.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

1) ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch PA Hirebusch, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg, under the number B 105.344,

represented by Mr Alexander Semik, employee, with professional address in Capellen, by virtue of a proxy given under private seal.

2) ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg, under the number B 120.650,

represented by Mr Alexander Semik, employee, with professional address in Capellen, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting as sole members of ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S. à r.l. having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 11th October 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2267 of December 5, 2006, have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend the first paragraph of Article 2 of the Articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

«The registered office of the Company is established in Capellen.»

Second resolution

The shareholders resolve to transfer the registered office of the company from L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-8308 Capellen, 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., une société de droit luxembourgeois sous forme de société anonyme, ayant son siège social à Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.344,

représentée par Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle à Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 120.650,

représentée par Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle à Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 2006 publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2267 du 5 décembre 2006, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Semik, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42965. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018253/242/78.

(080015565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Ramblin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 49, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.553.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018273/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04893. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

H.T.S.B., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.834.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 14 septembre 2007, tenue de manière ordinaire au siège social de la société, l'Assemblée a pris, notamment, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la nomination de Monsieur Robert Jan Zimmerman nommé en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué par le Conseil d'Administration et dont le procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 avril 2007 sous le N L070049632.05;

2. L'Assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes Madame Penelope Broos, demeurant au n° 134 Prins Hendrikkade, NL-3071 KM Rotterdam, son mandat expirera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2010;

3. L'Assemblée a accepté la démission de Madame Bertina Van Der Kruit-Vermeulen, demeurant à NL-4625 ER Bergen op Zoom, n° 112 Hot van de Paltz, en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008018394/1066/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

ProLogis Spain VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.906.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008018345/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07667. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

ProLogis UK LXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.243.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008018346/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07670. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Endurance Residential Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 120.650.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg, under the number B 105.344,

represented by Mr Alexander Semik, employee, with professional address in Capellen, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting as sole member of ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S. à r.l. having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 11th October 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2267 of December 5, 2006, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 2 of the Articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

«The registered office of the Company is established in Capellen.»

Second resolution

The shareholder resolves to transfer the registered office of the company from L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-8308 Capellen, 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., une société de droit luxembourgeois sous forme de société anonyme, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.344,

représentée par Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle à Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en leur qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2267 du 5 décembre 2006, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:
«Le siège social est établi à Capellen.»

Deuxième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Semik, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42966. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018252/242/67.

(080015572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Cartridge World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.211.

—
DISSOLUTION

Apostille

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Country: United States of America
This public document
2. has been signed by Stephen L. Weir
3. acting in the capacity of County Recorder, County of Contra Costa, State of California
4. bears the seal/stamp of the County of Contra Costa,
State of California

Certified

5. At San Francisco, California
 6. the 28th day of December 2007
 7. by Deputy Secretary of State, State of California
 8. No. 479453
 9. Seal/Stamp:
 10. Signature
Signature
Secretary of State
- By: Signature

All-purpose acknowledgment

State of California, SS.
County of Alameda, SS.
On December 28th, 2007, before me, Renu Pal, notary public
Personally appeared Steven L. Yeffa

proved to me on the basis of satisfactory evidence to be the person whose name is subscribed to the within instrument and acknowledged to me that he executed the same in his authorized capacity, and that by his signature on the instrument the person, or the entity upon behalf of which the person acted, executed the instrument.

County clerk's certificate as to notary public

State of California, SS.
County of Contra Costa, SS.
Stephen L. Weir, Clerk of Contra Costa State of California, does hereby certify that Renu Pal

whose name is subscribed to the Certified of Proof or acknowledgement of the annexed instrument and thereon written, was at the time of taking such proof and acknowledgment, a notary public, in and for said county residing therein, duly commissioned and sworn, and duly authorized by the laws of the said State to take the acknowledgements and proofs of deeds or conveyances, for land, tenements or hereditaments in said State, to be recorded therein. And further, that I am well acquainted with the handwriting of such Notary Public and verily believe that the signature to said Certificate of Proof or Acknowledgement is genuine, and that said instrument is executed and acknowledged according to the laws of said State. I further certify that an impression of the seal of Notaries Public are not required by law to be filed in my office.

In testimony whereof, i have hereunto set my hand and affixed the seal of said County Clerk.

The 28 December 2007.
Signature
Clerk

All-purpose acknowledgment

State of California SS.
County of Alameda SS.
On December 28th 2007, before me: Renu Pal, notary public
Personally appeared Steven L. Yeffa

proved to me on the basis of satisfactory evidence to be the person whose name is subscribed to the within instrument and acknowledged to me that he executed the same in his authorized capacity, and that by his signature on the instrument the person, or the entity upon behalf of which the person acted, executed the instrument.

Witness my hand and official seal: Renu Pal
Notary Public in and for the
State of California
County of Contra Costa
My Commission Expires May 13, 2010

(Optional):

Description of Attached Document: Dissolution of CARTRIDGE WORLD LUXEMBOURG S.à r.l.

Document Date: December 28th 2007 Number of Pages: 3

Right thumbprint:

Dissolution de société du 28 décembre 2007

In the year two thousand seven, on the twenty eighth day of December.

Before the undersigned Renu Pal, notary residing 1403 Montecito Lane, Pinole, California 94564, United States of America.

There appeared:

CARTRIDGE WORLD NORTH AMERICA, LLC, a company governed by the laws of the State of California, with registered office at 5743-A Horton Street, Emeryville, California 24608, United States of America,

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

1. the Company having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, RCS Luxembourg section B 116.211 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx on 22 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 64156 on 11 July 2006;

2. the capital of the Company was fixed at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by twenty five (25) shares with a par value of five hundred euro (500.- EUR) each, fully paid;

3. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. the appearing party being sole owner of the shares and liquidator of the Company declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

6. with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

8. the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-1331, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

9. the undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at US\$ 50.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 28 décembre.

Par-devant Maître Renu Pal, notaire de résidence à 1403 Montecito Lane, Pinole, California 94564, United States of America.

A comparu:

CARTRIDGE WORLD NORTH AMERICA, LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 5743-A Horton Street, Emeryville, Californie 24608, Etats-Unis d'Amérique,

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. la Société, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, RCS Luxembourg section B 116.211 a été constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx en date du 22 Mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64156 le 11 juillet 2006;

2. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euro (12.500.- EUR) représenté par vingt-cinq (25) parts d'une valeur nominale de cinq cents euro (500.- EUR) chacune, entièrement libérées;

3. le comparant, prénommé, est l'associé unique de la Société;

4. le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. le comparant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
 - que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

6. de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

7. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

8. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

9. le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à US\$ 50,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

CARTRIDGE WORLD NORTH AMERICA LLC

S. L. Yeffa

Chief Financial Officer

Référence de publication: 2008019152/5267/139.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05623. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Thomson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of THOMSON FINANCE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, of December, 13, 1993, published in the Mémorial C number 79 of March, 2, 1994, and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B -45994 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of July, 8, 2005 published in the Mémorial C, number 1253 of November 23, 2005.

The meeting was declared open at 10.45 a.m. with Mr Tom Loesch, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Bethany Lowe, employee with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor Dalrymple, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred United States dollars (USD 100.-) so as to raise it from its present amount of five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand United States dollars (USD 5,631,719,000.-) to five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand one hundred United States dollars (USD 5,631,719,100.-).

2 To issue, two (2) new shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.

3 To accept subscription for these new shares and full payment of the nominal value of these new shares together with an aggregate share premium of three billion one hundred sixty-eight million eight hundred eighty-three thousand four hundred eight-eight United States dollars (USD 3,168,883,488.-) by a contribution in kind.

4 To amend article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda,

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred United States dollars (USD 100.-) so as to raise it from its present amount of five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand United States dollars (USD 5,631,719,000.-) to five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand one hundred United States dollars (USD 5,631,719,100.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue, two (2) new shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared THOMSON HOLDINGS S.A., a société anonyme, with registered office at Luxembourg, 7, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B - 67691, represented by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 20 December 2007, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The quoted company declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share and to fully pay the nominal value of these shares as well as an aggregate share premium of three billion one hundred sixty-eight million eight hundred eighty-three thousand four hundred eighty-eight United States dollars (USD 3,168,883,488.-) by a contribution in kind consisting of forty-two (42) shares of LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, a company governed by the laws of England, with registered office at The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A4YG, England (The «Contribution»).

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscriber stated that a report has been drawn up by PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., réviseur d'entreprises, signed by Mrs Véronique Lefebvre on 21 December 2007, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the «Report»).

The conclusions of the Report read as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at five billion six hundred thirty one million seven hundred nineteen thousand United States dollars (USD 5,631,719,100.-) divided into one hundred twelve million six hundred thirty four thousand three hundred eighty two (112,634,382) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the share capital of LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, a company with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase were estimated at EUR 7,000.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at a.m. 11.15.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person(s), the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person(s), known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person(s) signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre,

Par-devant nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THOMSON FINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C sous le numéro 79 du 2 mai 1994, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-45994 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, du 8 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1253 du 23 novembre 2005.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.45 heures sous la présidence de M^e Tom Loesch, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mrs Bethany Lowe, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mr Gregor Dalrymple, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent dollars (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille United States dollars (USD 5.631.719.000,-) à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille cents United States dollars (USD 5.631.719.100,-).

2 Émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante United States dollars (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et de la libération intégrale de la valeur nominale de ces actions et une prime d'émission totale de trois milliards cent soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit United States dollars (USD 3.168.883.488,-) par un apport en nature.

4 Modification du l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

(iv) Que l'intégralité du capital social était présent ou représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqué,

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent à concurrence de cent US dollars (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards six cent trente et un

millions sept cent dix-neuf mille US (USD 5.631.719.000,-) à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille cents US dollars (USD 5.631.719.100,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales ordinaires existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu THOMSON HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-67691, représentée par M^e Tom Loesch, avocat, de résidence au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. La société citée a déclaré souscrire deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante USdollars (USD 50,-) et libérer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de trois milliards cent soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit USdollars (USD 3.168.883.488,-), par un apport en nature consistant en quarante-deux (42) actions de LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, une société régie par le Droit anglais, ayant son siège social à The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, Angleterre. (Les «Apports»).

La société a déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des Apports.

Le souscripteur a déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable des Apports à la Société.

Le souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, réviseur d'entreprises, et signé par Mme Véronique Lefebvre en date du 21 décembre 2007, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué. Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Sur base de notre examen, rien ne nous mène à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmenté de la prime d'émission, des actions à être émises en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux (2) actions nouvelles au souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille cents US dollars (USD 5.631.719.100,-) divisé en cent douze millions six cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt deux (112.634.382) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de plus de 65% des actions émises par LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital ont été estimés à 7.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11.15 heures. Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au(x) comparants, connu(s) du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, B. Lowe, G. Dalrymple, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43529. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008018811/206/198.

(080016891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Link 2 Business World Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 135.555.

STATUTS

L'an deux mille-huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück,

ont comparu:

1) Madame Laurence Peschel, dirigeante, née à Le Perreux-sur-Marne en France le 8 novembre 1964, demeurant à L-75013 Paris, 83, rue de la Santé;

2) Monsieur le docteur Bernard Lefevre, médecin, né le 17 avril 1946 à Paris, demeurant à F-92330 Sceaux, 9, avenue Georges Clemenceau;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LINK 2 BUSINESS WORLD SARL

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation:

La mise en relation de personnes militaires, civiles ou d'entreprises, la formation individuelle ou d'entreprises, le recrutement ou l'accompagnement professionnel de personnes et l'organisation d'évènements et de conférences. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant ou décédé.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cent (100) parts sociales de cent-vingt-cinq (125) euros chacune, entièrement souscrit et libéré par les comparants prénommés en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En conséquence de ce qui précède les cent parts sociales ont été attribuées comme suit

	parts sociales
a) à Madame Laurence Peschel, prénommée,	50
b) à Monsieur Bernard Lefevre, prénommé,	50
Total cent parts sociales	100

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements et reports à nouveau, sera réparti de la façon suivante:

- 5% du bénéfice pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les comparants se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont unanimement et sur ordre du jour conforme pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale en la commune de Rambrouch;
2. Sont nommés gérant de la société Madame Laurence Peschel, prénommée et Monsieur Bernard Lefevre, prénommés;
3. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.
4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. Peschel, B. Lefevre, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 17 janvier 2008. DIE/2008/544. - Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 janvier 2008.

P. Probst.

Référence de publication: 2008018601/4917/79.

(080015574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

LDC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.030.

En date du 9 janvier 2008, le Gérant a pris la décision suivante:

Transfert du siège social de la Société du 22, Parc d'Activité Syrdall au 9, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LDC FINANCE S.à r.l.

M. Weijermans

Seul Gérant

Référence de publication: 2008018596/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Mechten Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 23.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour *MECHTEN AKTIENGESELLSCHAFT*, société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008019080/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08922. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

VIP Datatec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.160.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, tenue en date du 10 décembre 2007 à son siège social que:
les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Joseph Comodi, administrateur de société, demeurant à Foetz
 - Monsieur Franz-Joseph Hahn, commerçant, demeurant à Siegstrasse 7, Ransbach-Baumbach, Allemagne
- sont arrivés, à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Joseph Comodi, administrateur de société, demeurant à Foetz
- Monsieur Franz-Joseph Hahn, commerçant, demeurant à Siegstrasse 7, Ransbach-Baumbach, Allemagne
- Madame Sarah Riganelli, administrateur de société, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz
- Monsieur Claude Riganelli, administrateur de société, demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une erreur matérielle, le nom de l'administrateur Franz-Joseph Hahn (à inscrire) a été mal orthographié en Franz-Joseph Hafin (à rayer)

Le mandat de:

La société LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Le 10 décembre 2007.

Pour avis

Signatures

Référence de publication: 2008018834/503/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

FL Selenia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.385.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FL SELENIA S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 74 385, incorporated by notarial deed dated February 14, 2000, published in the Mémorial C N ° 385 of May 29, 2000, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association have been amended for the last time by notarial deed on February 17, 2004, published in the Memorial C number 1180 of November 19, 2004.

The meeting was presided by Mr Fabian Sires, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Carlo Noel, private employee, residing in Pétange.

The meeting elected as scrutineer Mr Guy Streff, private employee, residing in Bereldange.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the twenty-two thousand two hundred and seventy-seven (22,277) shares representing the whole capital of the corporation with an amount of five hundred and fifty-six thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 556,925.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the company and to put it into liquidation;
2. Discharge to the board of managers;
3. Appointment of ALTER DOMUS S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. 65 509), as liquidator of the Company and granting of the largest power and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of 10th August, 1915.
4. Authorization to the liquidator to proceed to interim distributions to the extent appropriate.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (The Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator ALTER DOMUS S.à r.l. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. 65.509), as liquidator and granting of the largest power and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The meeting decides to grant to the liquidator to proceed to interim distributions to the extent appropriate.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité holding FL SELENIA S.à r.l., ayant son siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74 385, constituée suivant acte notarié du 14 février 2000, publié au Mémorial C numéro 385 du 29 mai 2000, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 17 février 2004, publié au Mémorial C N ° 1180 le 19 novembre 2004

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabian Sires, manager, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Noel, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les vingt-deux mille deux cent soixante-dix-sept (22.277) parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'un montant de cinq cent cinquante-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 556.925,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.
2. Décharge au conseil d'administration.
3. Nomination de ALTER DOMUS S.à r.l., avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (R.C.S. B 65 509) comme liquidateur et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Autorisation donnée au liquidateur de procéder à une distribution intérimaire d'un acompte sur dividende si approprié.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la société et de la mettre en liquidation (la société ne subsistant que pour les besoins de la liquidation).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: ALTER DOMUS S.à r.l., avec son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (R.C.S. B 65 509) comme liquidateur et lui confère les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

Pouvoir est conféré au liquidateur de procéder à la distribution d'un dividende intérimaire s'il le juge opportun.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé et passé à Luxembourg, date qu'en têt des présentes, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé la présente minute avec le notaire.

Signé: F. Sires, C. Noel, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. Relation: LAC/2007/44046. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur, F. Sandt (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008018808/212/123.

(080017077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Investment and Tecnologi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 63.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008019087/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08928. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Safrica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 24.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour SAFRICA S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008019085/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08925. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Safrica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 24.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour SAFRICA S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008019084/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08926. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Sigmakalon Manager S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 91.976.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 14 janvier 2008

En date du 14 janvier 2008, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Stéphane Beaucourt, né le 11 mai 1971 à Courrière, France, ayant comme adresse professionnelle: 5, allée de la Mauldre, 78460 Chevreuse, France, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 14 janvier 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 13 janvier 2009.

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Marie Jennings
- Monsieur Marc Valentiny
- Monsieur Steve Barnes
- Monsieur Pierre Marie Malmartel
- Monsieur Pierre Marie De Leener
- Monsieur Serge Walid Sarkis
- Monsieur Stéphane Beaucourt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

SIGMAKALON MANAGER SA.

Signature

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Référence de publication: 2008019138/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

SLP-Luxembourg, Schengen Luxembourg Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, Kochhaus.

R.C.S. Luxembourg B 129.827.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCHENGEN LUXEMBOURG PARTNERS en abrégé SLP-LUXEMBOURG, avec siège social à L-5444 Schengen, Kochhaus

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1823 du 28 août 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 129.827

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Myriam Wengler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie A et sept cent cinquante (750) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune à 45.000,- EUR (quarante-cinq mille euros) par émission de 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de 20,- EUR (vingt euros) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions de catégorie B antérieures, libérées par un apport en espèces.

2.- Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription et libération,

4.- Augmentation et renouvellement du capital autorisé.

5.- Modification de l'article 5 des statuts.

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie A et sept cent cinquante (750) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune à 45.000,- EUR (quarante-cinq mille euros) par émission de 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de 20,-EUR (vingt euros) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions de catégorie B antérieures, libérées par un apport en espèces.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, s'est ensuite présenté,

La société à responsabilité limitée CHIPO, ayant son siège social à L-1529 Luxembourg, 40, rue Raoul Follereau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 134.008,

ici représentée par

en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2007.

La société à responsabilité limitée CIPQ, prénommée, a déclaré souscrire 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de 20,- EUR (vingt euros) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille euros (5.000,- EUR);

Le montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiements et d'attribuer les deux cent cinquante (250) nouvelles actions de catégorie B au Souscripteur conformément à sa souscription.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, d'augmenter le capital autorisé de deux millions euros (2.000.000,- EUR) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions de catégorie A et trente-sept mille cinq cents (37.500) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune à un montant de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000,- EUR) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions de catégorie A et cinquante mille cents (50.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 45.000,- EUR (quarante-cinq mille euros) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie A et mille (1.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société pourra émettre des certificats d'actions.

En cas de cession d'actions celles-ci devront être offertes en premier lieu aux actionnaires du même groupe et à défaut d'acquéreur dans ce groupe aux actionnaires de l'autre groupe.

La valeur des actions à céder sera évaluée sur base du dernier bilan approuvé.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000,- EUR) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions de catégorie A et cinquante mille cents (50.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.05 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Wengler, M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, Relation: LAC/2007/346. — Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008018813/206/113.

(080016872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Thomson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of THOMSON HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg, of December, 16, 1998, published in the Mémorial C number 153 of March, 9, 1999, and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B - 67691 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Franck Baden, of December, 19, 2002 published in the Mémorial C, number 205 of February, 26, 2003.

The meeting was declared open at a.m. with Mr Tom Loesch, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Bethany Lowe, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor Dalrymple, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety United States dollars (USD 90.-) so as to raise it from its present amount of ten billion two hundred one million nine hundred six thousand seven hundred fifty-five United States dollars (USD 10,201,906,755.-) to ten billion two hundred one million nine hundred six thousand eight hundred forty-five United States dollars (USD 10,201,906,845.-)

2 To issue, two (2) new shares with a nominal value of forty-five United States dollars (USD 45.-) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.

3 To accept subscription for these new shares and full payment of the nominal value of these new shares together with an aggregate share premium of three billion one hundred sixty-eight million eight hundred eighty-three thousand four hundred ninety-eight United States dollars (USD 3,168,883,498.-) by a contribution in kind.

4 To amend article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety United States dollars (USD 90.-) so as to raise it from its present amount of ten billion two hundred one million nine hundred six thousand seven hundred fifty-five United States dollars (USD 10,201,906,755.-) to ten billion two hundred one million nine hundred six thousand eight hundred forty-five United States dollars (USD 10,201,906,845.-)

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue, two (2) new shares with a nominal value of forty-five United States dollars (USD 45.-) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.

Subscription - payment

Thereupon appeared THOMSON CANADA LIMITED, a company governed by the laws of the Province of Ontario, having its registered office at suite 2706, P.O. Box 24, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto Dominion Centre, 66 Wellington Street West, Toronto, Ontario, M5K 1A1, Canada, represented by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 18, 2007, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The quoted company declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of forty five United States dollars (USD 45.-) per share and to fully pay the nominal value of these shares as well as an aggregate share premium of three billion one hundred sixty-eight million eight hundred eighty-three thousand four hundred ninety-eight United States dollars (USD 3,168,883,498.-) by a contribution in kind consisting of forty-two (42) shares of LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, a company governed by the laws of England, with registered office at The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A4YG, England. (The «Contribution»).

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscriber stated that a report has been drawn up by PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., réviseur d'entreprises, signed by Mrs Véronique Lefebvre on 21 December 2007, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the «Report»).

The conclusions of the Report read as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at ten billion two hundred one million nine hundred six thousand eight hundred forty-five United States dollars (USD 10,201,906,845.-) divided into two hundred twenty-six million seven hundred nine thousand forty-one (226,709,041) ordinary shares with a par value of forty-five United States dollars (USD 45.-) per share»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the share capital of LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, a company with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase were estimated at EUR 7,000.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person(s), the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person(s), known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person(s) signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre,

par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THOMSON HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C sous le numéro 153 du 9 mars 1999, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-67691 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Franck Baden, du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 205 du 26 février 2003.

L'assemblée a été déclarée ouverte à heures sous la présidence de M^e Tom Loesch, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Bethany Lowe, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Gregor Dalrymple, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre-vingt dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 90,-) pour le porter de son montant actuel de dix milliards deux cent six mille sept cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.201.906.755,-) à dix milliards deux cent un millions neuf cent six mille huit cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.201.906.845,-)

2 Émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et de la libération intégrale de la valeur nominale de ces actions et une prime d'émission totale de trois milliards cent soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.168.883.498,-) par un apport en nature.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

(iv) Que l'intégralité du capital social était présent ou représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqué,

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 90,-) pour le porter de son montant actuel de dix milliards deux cent un millions neuf cent six mille sept cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.201.906.755,-) à dix milliards deux cent un millions neuf cent six mille huit cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.201.906.845,-)

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Souscription - paiement

Ensuite a comparu THOMSON CANADA LIMITED, une société régie par les lois de la Province d'Ontario, ayant son siège social à suite 2706, P.O. Box 24, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto Dominion Centre, 66 Wellington Street West, Toronto, Ontario, M5K 1A1, Canada, représentée par M^e Tom Loesch, avocat, de résidence au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007, au Canada qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La société citée a déclaré souscrire deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45,-) et libérer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de trois milliards cent soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.168.883.498,-), par un apport en nature consistant en quarante-deux (42) actions de LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, une société régie par le Droit anglais, ayant son siège social à The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, Angleterre (les «Apports»).

La société a déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des Apports.

Le souscripteur a déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable des Apports à la Société.

Le souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., réviseur d'entreprises, et signé par Mme Véronique Lefebvre en date du 21 décembre 2007, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué.

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Sur base de notre examen, rien ne nous mène à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmenté de la prime d'émission, des actions à être émises en contrepartie.» Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux (2) parts sociales nouvelles au souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à dix milliards deux cent un millions neuf cent six mille huit cent cinquante-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 10.201.906.845,-) représenté par deux cent vingt-six millions sept cent neuf mille quarante et une (226.709.041) actions ordinaires ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45,-) chacune.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de plus de 65% des actions émises par LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital ont été estimés à 7.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au(x) comparants, connu(s) du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, B. Lowe, G. Dalrymple, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43528. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008018809/206/203.

(080016900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Almaso, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.881.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALMASO, avec siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 juillet 2005 numéro 747

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 106.881.

L'assemblée est ouverte à 11 heures et sous la présidence de Monsieur Orner Collard, administrateur de société, demeurant à Wiltz,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Nadja Schickes, employée privée, demeurant à Lullange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. transformation en société unipersonnelle
2. démission des administrateurs
3. modification de l'objet social
4. nomination d'un administrateur unique

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate la démission de tous le conseil d'administration, notamment:

- Monsieur Alain Cauwe, en tant qu'administrateur
- Monsieur Denis Cauwe en tant qu'administrateur
- Madame Patricia Duchamps en tant qu'administrateur et administrateur délégué

et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 3. (Paragraphe 1^{er}).** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers:

- toute opération commerciale se rapportant directement ou indirectement à la production, l'exploitation, l'entretien, le conseil, l'établissement de relations commerciales, l'achat, la prospection, la négociation, la vente, la location, l'échange, le commerce ambulancier, la distribution, l'importation, l'exportation, le transport, la représentation, toutes opérations de

courtage et de commission, de tous services, procédé, marchandises, biens, articles, produits, brevets, licences ou matériels, leurs accessoires et immeubles quelconques, en gros ou en détail, relatif directement ou indirectement aux vins et alcools ou dérivés;

- au transport national et international en général que ce soit par chemin de fer, par voie des eaux, routes et air, à l'affrètement, au conditionnement, au chargement déchargement, à la manutention, au transfert, à l'acheminement, l'entreposage, au stockage et à la gestion de stocks en général de toutes marchandises se rapportant directement ou indirectement aux vins et alcools, aux opérations et formalités de douane, à la logistique en général et à toute entreprise de transport et à toute activité de commissionnaire de transport;

- la vente en gros et au détail de produit de luxe, d'articles cadeaux, de confiserie, pralines, chocolats;

- l'exploitation et la gestion de tout établissement pouvant se rattacher au secteur HORECA et notamment l'exploitation et la gestion de tout café, restaurant, brasserie, snack bar, service traiteur, salon de dégustation ou autre débit de boissons avec fourniture ou non, de petites restaurations, la mise à disposition de salle de réunion ou banquets, avec ou sans service traiteur.

La société pourra acheter, prendre en bail, louer, construire, vendre ou échanger, tous biens meubles et immeubles, matériels et installations.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de prise de participation ou toute autre forme d'investissement en titre ou droits mobiliers, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

La société peut se porter caution et donner toute sûreté, personnelle ou réelle, en faveur de toute personne ou société liée ou non.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer de Monsieur Eric Sepulchre, né le 19 février 1953 à Liège, demeurant à 24, rue Cheri, B-4000 Liège, administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013 avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.050,- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Collard, N. Schickes, E. Sepulchre, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 décembre 2007, WIL/2007/1130. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 janvier 2008.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008018760/2724/151.

(080016451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Optique Berg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008018564/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07653. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080015629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Esquiline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.567.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018507/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07158. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080015564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Twistec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.455.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018504/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07114. - Reçu 50 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080015559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.213.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR

V. Montano / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008018520/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08369. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080015370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

TCL Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 2.380.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.125.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 5 novembre 2007

Il a été décidé que:

Le mandat de KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes a été renouvelé par les actionnaires ordinaires jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008 approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Le 5 novembre 2007.

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008018521/1127/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

LDC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.030.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société LDC FINANCE S.à r.l. en date du 17 octobre 2007:

1. Démission du Gérant unique:

Mme Susanne Kortekaas à partir du 27 septembre 2007.

2. Election du nouveau Gérant unique pour une durée indéterminée à partir du 27 septembre 2007:

M. Marco Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LDC FINANCE S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2008018522/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A.

A. De Bernardi / V. Montano

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008018530/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08374. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Project Management and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 68.031.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue à Bruxelles le 10 septembre 2007 à 20 heures

En premier lieu, il a été rappelé que le gérant de la Société, Monsieur Etienne Berleur, est décédé le 30 août 2007 et que, en conséquence:

- d'une part, ses 500 parts, représentant l'intégralité du capital de la Société, ont été transmises à ses héritiers, conformément aux dispositions légales applicables et aux statuts, comme suit:

- * Madame Marielle Arts-Berleur pour
250 parts en pleine propriété;
250 parts en usufruit;
 - * Monsieur Jean-François Berleur pour la nue-propriété du tiers indivis de 250 parts;
 - * Monsieur Grégory Berleur pour la nue-propriété du tiers indivis de 250;
 - * Monsieur Frédéric Berleur pour la nue-propriété du tiers indivis de 250.
- d'autre part, son mandat de gérant a pris fin au jour de son décès.

En deuxième lieu, l'assemblée générale a pris acte de la nouvelle répartition du capital de la Société comme suit:

- Madame Marielle Arts-Berleur pour
* 250 parts en pleine propriété;
* 250 parts en usufruit;
- Monsieur Jean-François Berleur pour la nue-propriété du tiers indivis de 250 parts;
- Monsieur Grégory Berleur pour la nue-propriété du tiers indivis de 250;
- Monsieur Frédéric Berleur pour la nue-propriété du tiers indivis de 250.

En troisième lieu, l'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Etienne Berleur.

En quatrième lieu, l'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-François Berleur, demeurant B-3080 Tervuren, 36 Robert Schuitenlaan (Belgique) en qualité de gérant de la Société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle, à compter de la présente assemblée générale.

Signature.

Référence de publication: 2008018525/8561/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07776. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Trami Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.229.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 13 août 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et Akif Gasanov et INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et Eldar Mammadaliyev les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Akif Gasanov domicilié à Kalvarienberggasse 59/7, 1170 Vienna, Austria détient 625.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.
- Eldar Mammadaliyev domicilié à 138, Y. Ragimov Street, apt. 32, Baku, Azerbaijan détient 625.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAMI HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008018523/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.163.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 21 décembre 2006 et d'un contrat de cession en date du 29 décembre 2006 entre MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY)

L.P., société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX et MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (IRELAND I) L.P., une société constituée sous le droit Irlandais, ayant son siège social à 6, Custom House Plaza, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, que MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P. a transféré 7.131 parts de classe A, 2.638 parts de classe B, 4.732 parts de classe C, 5.177 parts de classe D, 2.859 parts de classe G, 2.275 parts de classe H, 7.762 parts de classe I, 3.736 parts de classe J, 2.331 parts de classe K, 2.328 parts de classe L and 206 parts de classe Z qu'elle détenait dans la Société à MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (IRELAND I) L.P.

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 21 décembre 2006 et d'un contrat de cession en date du 29 décembre 2006 entre MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX et MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (IRELAND II) L.P., une société constituée sous le droit Irlandais, ayant son siège social à 6, Custom House Plaza, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, que MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P. a transféré 7.132 parts de classe A, 2.639 parts de classe B, 4.732 parts de classe C, 5.177 parts de classe D, 2.859 parts de classe G, 2.275 parts de classe H, 7.763 parts de classe I, 3.737 parts de classe J, 2.332 parts de classe K, 2.328 parts de classe L and 207 parts de classe Z qu'elle détenait dans la Société à MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (IRELAND II) L.P.

Suite à ces cessions, les actionnaires de la Société sont désormais les suivants:

- MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (IRELAND I) L.P.
- MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (IRELAND II) L.P.
- MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V.
- MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V.
- TRUST CAPITAL N.V.
- SOFINIM N.V.
- BREDERODE INTERNATIONAL S.à r.l.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour JENEBE INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018531/2134/39.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08354. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008018198/239/12.

(080015385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Errevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.808.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008018200/5770/12.

(080015463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.